

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**DEL2024\_96**

**Objet : Subvention au Pôle**

**Ressources Parentalité et Famille  
(PRPF)**

**PRÉSENTS :**

**Pour la commune de Barbentane :** Mme Edith BIANCONE

**Pour la commune de Cabannes :** M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, Mme Adélaïde JARILLO, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marine LUCIANI-RIPETTI.

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

**Pour la commune de Graveson :** M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE.

**Pour la commune de Maillane :** M. Éric LECOFFRE.

**Pour la commune de Mollégès :** Mme Corinne CHABAUD.

**Pour la commune de Noves :** Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

**Pour la commune d'Orgon :** M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

**Pour la commune de Rognonas :** M. Dominique ALIZARD

**Pour la commune de Saint-Andiol :** M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

**Pour la commune de Verquières :** M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la commune de Barbentane :** M. Jean-Christophe DAUDET (*donne pouvoir à Edith BIANCONE*) ; M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Yvette POURTIER*).

**Châteaurenard :** Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Mme Marine LUCIANI-RIPETTI*), M. Pierre-Hubert MARTIN (*donne son pouvoir à M. Marcel MARTEL*), M. Cyril AMIEL (*donne son pouvoir à M. Eric CHAUVET*), Mme Annie SALZE (*donne son pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Serge PORTAL*).

**Pour la commune d'Eyragues :** M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

**Pour la commune de Graveson :** M. Jean-Marc DI FELICE (*donne son pouvoir à M. Michel PECOUT*).

**Pour la commune de Maillane :** Mme Frédérique MARES (*donne son pouvoir à Eric LECOFFRE*).

**Pour la commune de Mollégès :** M. Patrick MARCON (*donne son pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

**Pour la commune de Noves :** M. Georges JULLIEN (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

**Pour la commune de Plan d'Orgon :** M. Jean-Louis LEPIAN (*donne son pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

**Pour la commune de Rognonas :** M. Yves PICARDA (*donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES*), Mme Cécile MONDET (*donne son pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

**EXCUSÉS :**

**Pour la commune de Châteaurenard :** M. Bernard REYNES

**Secrétaire de séance :** M. Serge PORTAL

Mme la vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et l'Action Sociale expose que le Pôle Ressources Parentalité et Familles (PRPF) est une association qui propose l'écoute et l'accompagnement des familles dans les épisodes de crise relationnelle comme les séparations ou les conflits ados-parents avec les outils de la psychologie et de la médiation familiale.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 20 JUIN 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-huit heures trente,**  
le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel  
Renaissance à Orgon, au nombre prescrit par la loi en séance  
ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 juin 2024.



Le PRPF intervient aussi dans le soutien à la parentalité avec le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), à Châteaurenard, et la sensibilisation à la communication non violente.

L'association met en place notamment un point écoute gratuit à la MFR de Barbentane et des groupes de paroles autour de la parentalité, dont celui pour les parents d'enfants souffrants de troubles dys.

Pour l'année 2023, le bilan présenté par l'association fait apparaître :

- 12 parents ont participé au groupe de parole « PMA » ;
- 6 parents ont participé au groupe « adoption » ;
- Pérennisation du « Point écoute » à la MFR de Barbentane : groupe de 10-15 ados le jeudi,
- 15 professionnels ont été sensibilisés aux troubles du spectre autistique ;
- Analyse des pratiques à la crèche d'Eyragues 4 fois par an.

Pour l'année 2023, la Communauté d'agglomération a reçu une demande de subvention ramenée à un montant de 2 500 € pour le soutien à son fonctionnement, considérant que des mouvements des professionnels impactent l'activité.

Considérant les avis favorables de la commission Politique de la Ville et Action Sociale et du bureau communautaire du 6 juin dernier, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention de 2 500 € pour l'année 2024 Pôle ressources Parentalité et Familles et d'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande de subvention de 2 500 € pour le fonctionnement du Pôle Ressources Parentalité et Familles pour l'année 2024,

**VU** l'avis de la commission politique de la ville et action sociale du 23 mai 2024,

**CONSIDERANT** que le fonctionnement de cette association s'inscrit dans la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale (soutien aux structures d'accompagnement de la jeunesse dont l'action dépasse le cadre communal),

**CONSIDERANT** la portée intercommunale de l'action du Pôle Ressources Parentalités et Famille,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'association Pôle Ressources Parentalité Familles pour son fonctionnement 2024,

**AUTORISE** la Présidente à signer la convention et tout document s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

Membres en exercice : 42  
Votants : 41  
Votes pour : 41  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Fait à Eyragues, le 20 juin 2024,**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**

